

## Proposition d'une épreuve diagnostique d'évaluation des compétences linguistiques des étudiants allophones à leur entrée dans l'enseignement supérieur

Marie BEILLET<sup>1</sup>

### Résumé

*Bien que représentant une part importante des étudiants dans l'enseignement supérieur français, les étudiants allophones réussissent moins aux examens que les étudiants nationaux. Ce taux de réussite moindre s'explique principalement par la maîtrise insuffisante de la langue. La question du niveau en langue nécessaire à la poursuite d'un cursus en France se pose alors, ainsi que de la spécificité des tests proposés, et préalables à la venue des étudiants. Ces tests évaluent un français général, alors que le français de l'université est de type spécifique. L'objectif de la recherche menée par l'Université de Mons en collaboration avec la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris est de créer et d'expérimenter un test de niveau de langue française spécifique aux étudiants allophones s'inscrivant pour la première fois dans l'enseignement supérieur en France. Ce dernier permettra de vérifier, en s'appuyant sur le Cadre Européen Commun de Références pour les Langues, la capacité des étudiants à suivre un cours magistral (compréhension orale) et d'en faire le résumé (production écrite). Le présent article décrit la méthodologie employée pour la création de cette nouvelle épreuve, et s'inscrit dans l'axe 3 du colloque concernant les difficultés notamment linguistiques des étudiants.*

*Mots clés : étudiant allophone, taux de réussite, niveau de langue, épreuve diagnostique, FOU.*

### 1. Introduction

**E**n 2012 en France, 12,3 % des étudiants du supérieur étaient des étudiants non-nationaux. Ce chiffre, qui passe à 15 % si l'on s'intéresse uniquement à l'Université, a augmenté de 50 % en 10 ans (Mangiante et Parpette, 2011). Malgré leur part importante au sein de la population étudiante, on remarque que le taux de réussite aux examens des étudiants étrangers, est de 40 % inférieur à celui des étudiants nationaux. (*idem*)

Parmi les facteurs d'échec chez les étudiants allophones, on relève des facteurs scolaires -niveau académique insuffisant, difficultés relatives à

---

<sup>1</sup> Doctorante Attachée Temporaire à l'Enseignement et la Recherche - Université d'Artois, Arras France, marie.beillet@gmail.com

la langue française (compréhension, prise de notes, consultation des documents, production écrite), problèmes liés aux méthodes de travail - mais aussi des facteurs institutionnels - manque d'information sur le fonctionnement du système éducatif, mauvaise orientation, problèmes d'adaptation à la demande des enseignants, mauvaises conditions de travail et manque de soutien. Van Raemdonck (2000), (cité par Peters et Belair, 2011), explique que les faiblesses des étudiants imputables à un manque de maîtrise de la compétence langagière affecteraient principalement la pensée conceptuelle, le lexique, l'appareil argumentatif et la compréhension des structures qui régissent la langue. Peters et Bélair (2011) rappellent que la compétence langagière est un facteur de réussite des études supérieures, mais ils soulignent aussi que les étudiants ne sont pas tous aptes à comprendre un discours ou un texte universitaire, que leur formation académique précédente ne les y prépare pas et qu'ils ne savent pas nécessairement s'y retrouver dans les demandes plus exigeantes et scientifiques de leurs professeurs. Une enquête (Joubert, Baritaud & Lhuillier, 1985) a montré dans ce sens l'intérêt manifesté pour les cours de soutien en langue française par les étudiants étrangers. Bon nombre d'initiatives doivent être développées par les universités pour améliorer le niveau du français des étudiants étrangers (cours d'été, cours de prérentrée, cours de début d'année, cours de rattrapage pendant l'année, année complète ou semestre de mise à niveau, etc.). En France, de telles initiatives sont notamment portées par le réseau de l'ADCUEFE (Association des Directeurs de Centres Universitaires d'Etudes Françaises pour Etrangers). Ces constats interrogent alors sur le niveau de français adéquat à la poursuite d'un cursus dans l'enseignement supérieur dans le monde francophone (Reinhardt et Rosen, 2008).

En France, les étudiants étrangers souhaitant candidater à une première inscription en premier cycle d'études universitaires « doivent justifier d'un niveau de compréhension de la langue française adapté à la formation envisagée, et que ce niveau est vérifié au moyen d'un examen », article régit par le décret du 13 mai 1971<sup>2</sup> relatif à l'inscription des étudiants dans les universités. Pour une première inscription en première ou deuxième année de Licence, les étudiants (hors Espace Économique Européen) non titulaires d'un baccalauréat français doivent

---

<sup>2</sup> [http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=BB1EC410A0DB83295D0444305D7BA13D.tpdjo06v\\_3etdateTexte=?cidTexte=JORFTEXT000000695548&categorieLien=cid](http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=BB1EC410A0DB83295D0444305D7BA13D.tpdjo06v_3etdateTexte=?cidTexte=JORFTEXT000000695548&categorieLien=cid)

obligatoirement effectuer une Demande d'Admission Préalable (DAP). Le niveau minimum requis pour l'accès au premier cycle universitaire dans le cadre de cette procédure d'admission est le niveau B2 selon l'échelle du Cadre Européen Commun de Référence. En dehors de cette procédure aucune recommandation officielle n'est donnée aux universités quant au niveau minimum qu'elles devraient retenir pour admettre les étudiants étrangers à ce test. Libres de définir le niveau qu'elles souhaitent pour accepter les étudiants étrangers (Szymankiewicz et al., 2005), les universités exigent généralement un niveau B2 pour les filières de sciences humaines, un niveau B1 pour les filières scientifiques mais un niveau C1 pour les filières littéraires. Cependant, les candidats ressortissants des pays de l'Espace Economique Européen sont dispensés de la procédure de DAP et peuvent donc présenter directement une demande d'inscription à l'université de leur choix qui jugera de l'opportunité, ou non, de leur faire passer une épreuve de vérification linguistique, créant ainsi des disparités entre niveaux linguistiques d'étudiants étrangers.

## **2. Contexte de l'étude**

Les certifications actuellement en place n'ont pas encore intégré les discours universitaires dans leurs épreuves d'évaluation. La raison essentielle à cette frilosité réside dans la difficulté que pose le traitement de discours spécialisés dans des épreuves censées s'adresser à un large public d'étudiants de filières différentes (Mangiante et Parpette, 2011). Partant de ces constats, l'Université de Mons, en collaboration avec la Chambre de Commerce et d'Industrie région Paris Ile-de-France, a entamé une recherche dont l'objectif est le développement d'un outil adapté au milieu universitaire, qui permettrait de mesurer les compétences linguistiques en français académique des étudiants allophones. Cet outil d'évaluation doit correspondre aux réalités de terrain que l'étudiant connaîtra une fois à l'Université, mais également prendre en compte l'hétérogénéité des profils des candidats (origine, filière, niveau en langue, niveau d'étude, culture scolaire). Les étudiants étrangers qui viennent étudier au sein d'universités françaises sont issus d'un système scolaire différent de celui de la France. L'intérêt pour eux est de passer une épreuve qui corresponde aux réalités de l'enseignement auquel ils seront confrontés une fois dans l'enseignement supérieur français. La recherche menée a permis de développer une nouvelle épreuve. Prototypique, cette dernière propose une vidéo de 40 minutes d'un cours magistral sur un thème précis

(en sciences humaines et sociales ou en sciences de la vie et de la terre). À la suite de cette vidéo, les étudiants doivent produire un résumé de ce qui a été présenté, répondre à une série de dix questions fermées et compléter un texte lacunaire.

### **2.1. Un écrit pour évaluer la compréhension orale**

En première année à l'université, le cours magistral demeure la méthode la plus répandue pour dispenser des savoirs et occupe une place emblématique dans la représentation de l'enseignement universitaire à la française (*idem*). De forme quasi monologale, le cours magistral astreint les étudiants à rester passifs la majeure partie du temps. Les compétences travaillées lors de cet exercice sont celles de la compréhension orale et de l'expression écrite, au travers de la prise de note. Cette dernière joue alors un rôle essentiel dans le travail futur des étudiants (révisions de cours, création de fiches récapitulatives, etc.). Cette confrontation aux particularités du cours magistral se fait, de surcroît, au sein d'une culture particulière à travers une langue en cours d'acquisition (*idem*).

Il existe peu de tests de compréhension orale, principalement parce que l'importance des compétences que cela sous-tend n'est pas encore clairement définie. La compréhension orale est une construction, une représentation de l'esprit, et il n'y a pas de signes extérieurs qui démontrent que l'apprenant a effectivement compris. Pour cette raison, il faut confier une tâche à remplir à l'étudiant afin de pouvoir évaluer son degré de compréhension. L'organisation à grande échelle d'épreuves de compréhension orale spécifique au monde universitaire n'étant pas souhaitée (en termes de temps et de coûts), le choix a donc été de proposer aux étudiants une épreuve calquant la réalité afin d'évaluer effectivement leur aptitude à réagir à cette simulation. L'écriture exigeant le respect des normes linguistiques, orthographiques, de spatialisation, etc. et impliquant une forme d'insertion dans la société (Faure, 2011), le test proposé répond à une capacité d'adaptation à la culture française.

### **2.2. Une vidéo d'un cours magistral**

L'utilisation d'une vidéo, plus impactant et au plus près de la perception réelle d'un cours, audio, s'inscrit dans une volonté de validité écologique. Écouter de longs discours oraux peut être fatigant pour le candidat, car il devient alors difficile de rester concentré, spécialement dans notre cas où l'épreuve se déroule dans une langue qui n'est pas sa langue

maternelle. Dans les discours longs, les candidats peuvent perdre le fil du sujet, se perdre complètement et finalement abandonner l'écoute. Si, en plus de sa longueur, le discours présente des difficultés, il est important de choisir des discours avec une structure évidente, pour que les auditeurs qui se perdent puissent facilement revenir dans l'écoute. L'utilisation d'une vidéo permet alors de rassurer l'étudiant, qui peut s'appuyer sur une image, plutôt que d'écouter un simple enregistrement, en incorporant de la kinésique et du non-verbal. L'information visuelle complète l'information auditive et ajoute au réalisme de l'écoute en milieu naturel. La vidéo est alors complémentaire au discours prononcé et non en conflit. Culturellement marquée, la structure du PowerPoint doit être la plus claire et simple possible. Les informations présentées sur le PowerPoint permettent de donner de l'épaisseur au discours oral et d'en réduire la fugacité (Bouchard et Parpette, 2012). La vidéo aide également les étudiants à maintenir leur attention sur un document de 40 minutes. Ce temps imparti représente une durée suffisante pour développer un contenu, sans surcharger d'informations les étudiants. Lors de l'épreuve, parce qu'elle dure 40 minutes, la vidéo n'est diffusée qu'une seule fois aux candidats. En situation réelle, l'étudiant n'assiste au cours qu'une seule fois, et n'entend les informations qu'à une seule reprise; une seconde écoute rendrait la compréhension du discours plus facile (en sollicitant des compétences différentes de celles de la première écoute). Dans cette épreuve, il n'est pas indispensable que les candidats comprennent au mot près ce qui est dit (la compréhension est souvent approximative), mais en comprennent le sens général.

La création de cours magistraux comme support vidéo a été possible grâce à l'enregistrement de différents cours magistraux dans les domaines des sciences humaines et sociales et des sciences naturelles. L'analyse de ses enregistrements ainsi que l'étude de Mangiante et Parpette sur les Français sur Objectif Universitaire ont permis d'élaborer une structure type de cours magistral en cinq parties, détaillées ci-dessous :

- le rappel, qui permet d'habituer les étudiants à l'accent, au débit, à la tonalité de l'enseignant/acteur. Dans cette partie qui dure entre 2 et 5 minutes, le cours est défini en termes de temporalité, domaine d'étude, etc. « ... je vous l'ai présenté lors de notre premier cours la semaine dernière dans la séance d'introduction, chaque semaine nous traiterons ensemble d'un thème

*particulier ayant trait à la civilisation française dans son ensemble. Et aujourd'hui donc pendant deux heures nous parlerons... »<sup>3</sup> ;*

- les annonces, incluses dans le temps du rappel, vont présenter le thème abordé, et apporter des informations parallèles et complémentaires au sujet d'étude. « ... deux modalités de travail pour ce dossier : vous pouvez le rédiger seul ou en binôme. Vous pouvez dès à présent choisir l'ouvrage que vous souhaitez étudier... » ;

- l'introduction, qui va baliser le thème qui va être développé pendant les 40 minutes. « ... il semble pertinent de définir, ou de redéfinir, ce que sont, ce qu'est un emblème, je vous rappelle... » ;

- le développement du sujet, d'une durée de 35 minutes environ, constitue la partie majeure de la vidéo, et comprend l'ensemble du contenu de cours abordé. « ... officiellement, et donc d'après la Constitution de 1958, l'article 2, il n'existe qu'un seul emblème national qui est le drapeau tricolore. Et à côté de cet emblème national, l'article 2, toujours de la Constitution mentionne un hymne national que vous connaissez tous, et une devise que vous connaissez aussi. Par ailleurs, il existe... » ;

- la conclusion, afin de terminer le développement et ne pas arrêter trop brusquement la vidéo. « ...Voilà on en a terminé avec les emblèmes hérités de la Révolution, on fait une courte pause et on passe à la troisième partie... ».

Cette structure va être appliquée pour chaque cours enregistré afin de créer des supports ayant tous le même format dans un but d'isomorphisme et afin de minimiser les variations liées au sujet. Cette structure permet par ailleurs de produire en grand nombre les scripts servant de support à l'enregistrement des cours.

### **2.3. Les productions attendues**

Les performances d'un étudiant pouvant varier selon la nature de l'épreuve, il est important, dans le but de réduire les effets d'une consigne ou d'une tâche, de proposer plusieurs exercices à réaliser au sein d'une même épreuve. C'est pour cette raison que trois types de productions écrites sont attendus à l'issue du visionnage de la vidéo : un résumé, les réponses aux dix questions posées, la complétion d'un texte lacunaire. Selon Romainville et Gentile (1995), un résumé de cours est un condensé faisant état de l'ensemble de la matière dans une production où les idées sont à la fois regroupées et hiérarchisées. Ce choix de production écrite

---

<sup>3</sup> Les extraits suivants sont tirés de la transcription d'un cours de Civilisation française.

s'appuie sur la bonne pratique (le résumé est la production qui découle d'une prise de note) ainsi que sur une étude de Lindblom-Ylänne et al. (1996). Ces derniers, cités par Romainville (1997), montrent que le meilleur prédicteur de la réussite d'un premier cycle d'études médicales consiste, non pas en des tests de pré-acquis spécifiques sur des matières (physique, chimie, biologie), mais en une épreuve de compréhension à la lecture et d'élaboration d'une synthèse d'un texte d'intérêt général. Les étudiants devront d'une part, rédiger un résumé de ce qui a été dit, en s'appuyant sur leur prise de note et leur compréhension du cours. Leur aptitude à discerner l'essentiel de l'accessoire dans un exercice de rédaction suite à une activité d'écoute sera évaluée. Les étudiants devront, dans un deuxième temps répondre à une série de dix questions portant sur des informations données durant le cours, ne portant pas sur la matière à proprement parler, mais sur des informations de *parcours*. Ces questions peuvent porter sur le thème du cours prochain, l'organisation d'une conférence, des modalités d'examen, etc. Les questions posées, permettront de voir si l'étudiant a retenu ses informations lors de sa prise de note et s'il est capable de les différencier de la matière pure du cours. Enfin, la troisième partie de l'épreuve consiste en la complétion d'un texte lacunaire. Ce texte, créé à partir du cours, résume en 1100 mots environ, la matière abordée dans la vidéo. Dans le cas d'un résultat insatisfaisant pour le résumé, le texte lacunaire permet de comprendre si les erreurs commises sont d'ordre communicatif ou linguistique. Les faiblesses ainsi pointées permettent l'organisation de remédiations spécifiques et adaptées.

#### 2.4. L'évaluation des productions

Pour évaluer les résumés des candidats, une grille d'évaluation basée sur les niveaux du CECR, facilitant la description du niveau de compétences a été élaborée. Notre grille s'inspire de celles utilisées pour le TEF, mais également de celle de la première épreuve de TEF-académique évaluant l'écrit au moyen d'un écrit (créée par la CCIP, en partenariat avec l'Université de Liège). Elle se divise en deux domaines de compétences (communicatif et linguistique), subdivisés en dix critères. Les dix critères sont divisés en cinq niveaux allant d'inférieur à B1 (utilisateur élémentaire, et niveau minimum requis pour entrer à l'université en filières de sciences de la vie et de la terre) au niveau C2 (utilisateur expérimenté) et présentent des descripteurs pour chacun d'entre eux. Pour chaque résumé produit, le correcteur utilise la grille fournie ainsi qu'un résumé type afin d'appuyer

ses décisions et de vérifier que tous les points abordés dans la vidéo sont présents et corrects. Il déterminera pour chacun des critères, le niveau auquel correspond la production (d'inférieur à B1 à C2). Les pondérations obtenues pour chaque critère permettront d'obtenir un niveau moyen général du résumé correspondant à un niveau établi par le CECR.

### 3. Première expérimentation et conclusion

Une première expérimentation, réalisée auprès d'étudiants francophones en première année universitaire, a permis de valider l'épreuve d'un point de vue écologique, et de placer le niveau le plus faible obtenu par des natifs. Cette ligne basse de résultats au test détermine un seuil en deçà duquel les étudiants allophones, pour réussir leur année scolaire, ne devraient pas se trouver. L'épreuve a été proposée aux étudiants en début d'année universitaire, et la collecte de leurs résultats aux sessions d'examen a permis de corrélérer les résultats des étudiants obtenus lors du test, et lors de leurs examens. Le but était d'assurer la validité apparente du test et de nous permettre d'affirmer la prédictibilité des résultats aux examens en fonction des résultats obtenus pour notre épreuve. La grille d'évaluation réalisée a été testée, tout d'abord pour effectuer une première correction (avec un seul correcteur), puis une seconde, en proposant les productions des candidats à plusieurs correcteurs afin de tester la fiabilité inter-juge, et permettre ainsi d'ajuster les critères de la grille. Les recherches menées sur l'outil continuent donc, afin de le développer et d'en automatiser le processus de création. Cette nouvelle épreuve spécifique au monde universitaire s'inscrit dans la proposition de la création d'une charte de la qualité de l'accueil des étudiants. Elle permet d'offrir à tout étudiant un diagnostic de ses compétences en français académique qui l'orientera vers des formations en langue française qui lui seront appropriées dans le souci d'assurer la réussite des études.

### Références bibliographiques

1. ABERCROMBIE, David (1967), *Elements of general phonetics*, Edinburgh, Edinburgh Press University
2. ALTBACH, Philip, REISBERG Lise et RUMBLEY, Laura (2009), *Évolution de l'enseignement supérieur au niveau mondial: vers une révolution du monde universitaire. Résumé*, Imprimé par l'UNESCO

3. BOUCHARD, Robert et PARPETTE, Chantale (2012), *Littéracie universitaire et orographique : le cours magistral entre écrit et oral. Revue Pratiques*, 153
4. COHEN, Elie (2001), *Rapport au ministre de l'Éducation nationale et au ministre des Affaires étrangères : Un plan d'action pour améliorer l'accueil des étudiants étrangers en France — diagnostic et propositions*
5. FAURE, Marie-France (2011), *Littératie : statut et fonctions de l'écrit. Le français aujourd'hui*. N°174
6. HOUART, Mireille (2008), *La prise de notes comme analyseur de la communication pédagogique à l'université. Actes du 25e congrès de l'Association Internationale de Pédagogie Universitaire (AIPU), Montpellier, France*
7. LINDBLÖM-YLÄNNE, Sari, LONKA, Kirsti et LESKINEN, Esko (1996), *Selecting students for medical school: What predicts success during basic science studies? A cognitive approach*, Higher Education 31, p. 507-527
8. MANGIANTE, Jean-Marc et PARPETTE, Chantal (2011), *Le français sur objectif universitaire*, Grenoble, PUG
9. PAIVANDI, Saeed (1991), *Les étudiants iraniens en France. Le cas de l'Université Paris VIII. Thèse de doctorat*, Université Paris 8
10. PETERS, Martine et BELAIR, Louise (2011), *Caractéristiques d'activités d'évaluation de la compétence langagière à l'université. Revue internationale de pédagogie de l'enseignement supérieur*, numéro 27(1)
11. REINHARD, Claus et ROSEN, Evlyne (2008), *M2 = C2 ? Le CECR, un outil pour penser la place du français dans la construction universitaire européenne*, Synergies Europe n°3
12. ROMAINVILLE, Marc (1997), *Peut-on prédire la réussite d'une première année universitaire ? Revue française de pédagogie* Volume 119, p. 81-90
13. ROMAINVILLE, Marc et GENTILE, Concetta (1995), *Des méthodes pour apprendre*. Paris, Les Éditions d'Organisation
14. SZYMANKIEWICZ, Christine, BOUTET-WAISS, Françoise, LUC, Jean-Claude, ROIGNOT, Michel et SIMON, Thierry (2005), *Rapport à monsieur le ministre de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et à monsieur le ministre délégué à l'enseignement supérieur et à la recherche : Les conditions d'inscription et d'accueil des étudiants étrangers dans les universités*